

Initiatives ministérielles

débatu cette mesure à l'étape de la deuxième lecture, je vais terminer en réaffirmant l'appui de mon parti au projet de loi C-88, qui permettra au Canada de jouer un rôle très important en aidant les peuples d'Europe centrale à bâtir leur économie. J'espère qu'il sera adopté aujourd'hui et que la Banque européenne de reconstructions et de développement sera effectivement créée en avril prochain.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce projet de loi découle d'une initiative qui a été proposée à la communauté internationale par François Mitterrand, président de la France.

Cette proposition est une des mesures importantes que nous devons prendre pour répondre aux heureux changements qui se sont produits en Europe de l'Est. Le vent de démocratie qui souffle actuellement sur l'Europe de l'Est devrait mener à la création d'une série de sociétés et d'économies qui seront beaucoup plus en mesure de servir les habitants de ces pays qu'elles ne l'étaient sous les régimes communistes précédents.

Ce projet de loi permet au Canada de faire sa petite part pour essayer de faciliter la transformation de ces bureaucraties stalinistes pour la plupart en économies où il sera possible pour des entreprises privées et publiques de jouer un rôle interactif important sur le marché pour répondre aux besoins des habitants de ces pays.

Nous étions particulièrement heureux d'entendre certains des témoignages qui nous ont été présentés à l'étape de l'étude en comité législatif. Certains témoins ont signalé que la transition serait difficile pour les pays d'Europe de l'Est et qu'ils auraient besoin du plus grand appui possible de la part de l'Amérique du Nord, du reste de l'Europe et du Japon. La création de cette banque contribuera à faciliter cette transition.

C'est pour cette raison que nous appuyons ce projet de loi. Nous espérons que la banque viendra accroître les ressources financières et les ressources de gestion des pays d'Europe de l'Est qui se dirigent vers un avenir plus prospère et plus démocratique pour leurs habitants.

[Français]

M. Lapierre: Questions et commentaires.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Mon honorable collègue a soulevé la volonté de démocratie qui s'est exprimée en Europe de l'Est et je dirais qu'elle fut accompagnée, avant tout et surtout, par une volonté d'affirmation nationale, des pays qui voulaient se libérer du joug de l'URSS et, à l'intérieur même de l'URSS, des républiques qui veulent exprimer le fait qu'ils représentent, qu'ils sont une nation. Je pense particulièrement à la Lituanie, à l'Estonie et à la Lettonie. Je me demande, si ces pays décident de devenir indépendants, et en conséquence et en vertu du projet de loi, est-ce que mon honorable collègue va reconnaître la volonté d'indépendance de ces trois républiques, par exemple? Est-ce qu'il reconnaît le droit à l'autodétermination de ces trois républiques? Et est-ce que le Canada, sur cette base, devrait aider des pays comme les pays baltes à se développer? J'aimerais entendre mon collègue sur ces questions?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de donner une réponse au nom du gouvernement du Canada. Vous pouvez le voir. Mais pour moi, il est important de reconnaître qu'il y a beaucoup de changements qui existent dans chaque pays européen, et on peut dire par exemple qu'en URSS il y a des républiques qui ont fait une fédération il y a 60 ou peut-être 70 ans. C'est une question à savoir si cette fédération continue. Il ne m'est pas possible de répondre. Il ne m'est pas possible de prédire si cette fédération se continue. S'il y a un changement qui a pour résultat la dissolution de l'URSS, je pense qu'il sera important pour nous comme pays d'aider ces pays, même si nous ne sommes pas heureux avec la dissolution qui se passe.

On peut dire comme résultat que pour moi, s'il y a un mouvement vers l'indépendance, par exemple, par une ou deux ou trois des ces républiques, je pense que c'est le droit de cette république de le faire. Et j'espère que pour cette banque que ce sera important pour la banque aussi de faire une analyse et d'en tirer une conclusion qu'il est important pour cette banque d'aider ces pays, ces nouvelles républiques indépendantes.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Duceppe: Vous avez également dit que le centralisme très bureaucraté à l'intérieur de la fédération soviétique avait amené finalement des conséquences désastreuses tant au niveau de la démocratie qu'à celui de l'économie. J'aimerais savoir si vous reprenez des leçons pour ici au Canada. Le Canada est une fédération. Est-ce